

**Silviane Le Menn** – Poétesse, écrivain, webmaster  
Résidence de Prat Maria, 9, rue du Léon, 29000 QUIMPER

☎ 02 98 90 09 85 - 06 28 36 07 06 - ✉ [abadennouedit@gmail.com](mailto:abadennouedit@gmail.com) – [www.abadennou.fr](http://www.abadennou.fr)  
<http://www.abadennou.fr/dossiers%20speciaux/legislatives2012.html>



Rassemblement pour l'Initiative Citoyenne

Les R.I.C.  
La clé de la démocratie



## KEMPER R. I. C. – De la poétique à la politique

### RÉVOLUTION PACIFIQUE GRÂCE AU R.I.C.

Quimper, le 28 mars 2012

C'est pour satisfaire mon idéal d'une France plus JUSTE qu'à l'étape actuelle de mon chemin de vie, j'ai décidé de répondre positivement aux sollicitations réitérées (depuis 2010) de Yvan BACHAUD, porte-parole du R.I.C.

Je suis donc candidate aux **Élections législatives des 10 et 17 juin 2012**, dans la 1<sup>ère</sup> circonscription du Finistère (Briec, Fouesnant, Quimper), sous la bannière du RASSEMBLEMENT POUR L'INITIATIVE CITOYENNE ([www.ric-france.fr](http://www.ric-france.fr)) et ma suppléante est Monica Louboutin.

Une RÉUNION ÉLECTORALE se tiendra le **vendredi 18 mai 2012 à 20 h 30'**, à la salle de **Prat Maria, 19, rue du Léon, QUIMPER** (proche de la rue de Bénodet, non loin du centre commercial Carrefour, du magasin Netto, de Creac'h Gwen). Cette réunion sera suivie d'un verre de l'amitié d'autant que le 20 mai je fêterai mes 65 ans !

Je suis née à **Châteaulin** (Finistère) en 1947. Mon père y exerçait en qualité d'artisan-peintre en bâtiment, décoration et revêtement de sol. J'ai vécu à Châteaulin jusqu'en 1969. Suite à mon mariage, j'ai ensuite résidé à **Dinéault**, puis à **Paris 17<sup>ème</sup>** arrondissement, à **Nantes**, retour à **Dinéault** en 1993 (maladie et décès de Coralie) et enfin à **Quimper** depuis 2006. Titulaire du BEPC et majoritairement autodidacte, j'ai successivement occupé les emplois de :

- **secrétaire médicale** pour 4 **médecins** généralistes à **Châteaulin** (29), pendant 6 ans
  - **agent de bureau dactylographe** pour le **Sénateur-Maire** de **Dinéault** (29) pendant 12 ans
  - **présidente fondatrice** de l'association *Botou Skanv Dineol*
  - **adjoint administratif** à la Mairie de **Paris** sous **Jacques Chirac** (pour obtenir mon détachement j'avais du adhérer au RPR et j'ai fréquenté la permanence de **Bernard Pons**, ancien ministre)
- Postes occupés :
- **Direction** de la Protection Maternelle et Infantile, 7<sup>ème</sup> arrondissement de **Paris**
  - **Secrétariat particulier** du **Député-Maire** du 9<sup>ème</sup> arrondissement de PARIS et **ex ministre**, feu Gabriel Kaspeiret
  - **Secrétariat particulier** de l'**adjointe sectorielle** du Conseil de Paris chargée des industries de création et des métiers d'art, Gabrielle MASS, **Hôtel de Ville**, 4<sup>ème</sup> arrondissement de Paris et accessoirement de Claude-Gérard Marcus, **Député-Maire** du 10<sup>ème</sup> arrondissement de Paris, tous deux membres de la communauté juive.
- **parapsychologue-conseil** free lance à Nantes
  - **candidate** aux municipales de 1995 sur la liste **Dinéault 2000** menée par Gilbert Hascoët

**Silviane Le Menn** – Poétesse, écrivain, webmaster

Résidence de Prat Maria, 9, rue du Léon, 29000 QUIMPER

☎ 02 98 90 09 85 - 06 28 36 07 06 - ✉ [abadennouedit@gmail.com](mailto:abadennouedit@gmail.com) – [www.abadennou.fr](http://www.abadennou.fr)  
<http://www.abadennou.fr/dossiers%20speciaux/legislatives2012.html>

---

Ma suppléante, **Monica Louboutin**, auteur (*1 recueil publié*) et **blogueuse**, est née à **Quimper** en **1953** et y vit encore aujourd'hui. Son père avait créé une imprimerie et elle a ainsi concilié études et activités professionnelles. Elle a exercé dans les secteurs privé, public et associatif tout en suivant une formation « BTS secrétariat de direction » puis une formation « BEP Carrières Sanitaires et Sociales ». Pendant 15 ans, elle s'est consacrée à l'éducation de ses enfants tout en continuant de se cultiver en **autodidacte**.

---

J'ai opté pour une **CYBER CAMPAGNE**. Par esprit **écologique** et par souci **d'économie**, je ne ferai IMPRIMER que de sobres **AFFICHES** pour les **panneaux électoraux**.

**Chacun pourra IMPRIMER LUI-MÊME** les documents prochainement **en ligne** : BULLETIN DE VOTE - PROFESSION DE FOI - LETTRE AUX ÉLECTEURS - APPEL AUX ABSTENTIONNISTES.

---

**Dans le Finistère** et ailleurs, la plupart des gens n'ont jamais entendu parler du **RASSEMBLEMENT POUR L'INITIATIVE CITOYENNE (R.I.C.)** qui œuvre depuis plus de 20 ans pour que soit instauré en **France** le **Référendum d'Initiative Citoyenne (RIC)**.

Le **RASSEMBLEMENT POUR L'INITIATIVE CITOYENNE (R.I.C.)** est une association à but non lucratif régie par la loi de 1901.

Extrait de nos statuts - Art. 2

*Instaurer la 1ère République citoyenne française sur 3 piliers constitutionnels*

- Le **référendum d'initiative citoyenne** en toutes matières
- Le **vote préférentiel** dans tous les **scrutins** pour choisir nos **représentants**.
- Soumettre les **fautes lourdes** des **juges** à des **jurys citoyens** tirés au sort.

J'invite à découvrir le **R. I. C.** aux Français qui pensent comme moi :

- que la **France** a un besoin urgent d'un **changement fondamental** de système de **société au-delà** des grands **partis politiques** traditionnels
  - que **notre pays** doit se **libérer de l'oligarchie** et instaurer une **vraie démocratie**
  - que les **citoyens** ont le **droit** d'initier et de faire voter des **LOIS justes** ou d'abroger des **LOIS injustes** votées par les députés
  - que les **Français** ont le **droit** de **contrôler** leurs représentants **élus**
- 

Je prendrai **2 exemples** pour illustrer le **POUVOIR** que donne le **référendum d'initiative citoyenne** :

**1°) la LOI de LIBERTÉ de CHOIX de FIN de VIE** (*dépénalisation de l'euthanasie active*) **INTERDITE** et pourtant souhaitée par une **majorité** de Français, pour laquelle je milite en **témoignant** de l'**euthanasie clandestine** de ma fille **Coralie**.

Si nous disposions du **référendum d'initiative citoyenne** souhaité par une très grande **majorité** des Français, il serait possible (*comme en SUISSE*) de soumettre la proposition de **LOI pour l'AIDE à MOURIR** au vote du **PEUPLE SOUVERAIN** qui voterait vraisemblablement **POUR**...

En effet, la **majorité** des Français sont **conscients** que « *ça n'arrive pas qu'aux autres* » ! Qui sait ce que l'**avenir** nous réserve ? La société doit **ÉVOLUER** et non, **STAGNER** ou **RÉGRESSER** !

**2°) il serait possible également de soumettre au PEUPLE la question récurrente de la RÉUNIFICATION de la BRETAGNE.**

---

- **Je demande aux électeurs favorables** au R.I.C. et au RIC, de bien vouloir **RELAYER** mes informations au plus grand **nombre** afin de **m'aider** en participant ainsi à ma **CYBER CAMPAGNE**.
- **Je demande aux citoyens lucides**, à l'esprit **critique**, de se rassembler et de **voter** pour les **candidats du R.I.C.** dans leur **circonscription**.

**Silviane Le Menn** – Poétesse, écrivain, webmaster  
Résidence de Prat Maria, 9, rue du Léon, 29000 QUIMPER

☎ 02 98 90 09 85 - 06 28 36 07 06 - ✉ [abadennouedit@gmail.com](mailto:abadennouedit@gmail.com) – [www.abadennou.fr](http://www.abadennou.fr)  
<http://www.abadennou.fr/dossiers%20speciaux/legislatives2012.html>

- Je demande à nos sympathisants de nous aider lors du collage des affiches (panneaux électoraux)
- Je demande à mes sympathisants de m'aider financièrement en ACHETANT l'un de mes livres :
  - La Légende de Mortecampagne, conte philosophique et politique quadrilingue
  - Dans le Droit Fil de l'Âme, 200 poèmes dont 13 illustrationsCes livres seront également en VENTE lors de ma RÉUNION du vendredi 18 mai 2012
- Je demande aux abstentionnistes de rejoindre les militants du R.I.C. !

*vous, les déçus de la droite, de la gauche, du centre, d'en haut, d'en bas, vous, les lucides conscients des promesses non tenues, de la tactique des parlementaires qui quémangent nos voix puis nous snobent pendant 5 ans, vous, qui rejetez les oligarchies de droite ou de gauche et les prétendants qui veulent aller à la soupe des parlementaires et des cumulards, vous, qui voulez vous faire entendre,*

\* Ensemble, agissons, votons, signons des pétitions pour instaurer le référendum d'initiative citoyenne  
\* Ensemble, prenons le pouvoir de refuser des lois iniques imposées par des parlementaires à la botte de leurs leaders aux vues purement électoralistes, de proposer, d'imposer des lois de bon sens à des parlementaires frileux, vous serez alors considérés comme des adultes, comme des CITOYENS à part entière...

En FRANCE, en l'absence de Référendum d'Initiative Citoyenne (RIC), que de palabres, de discours électoralistes fumeux et vains ! Quelle perte de temps, d'énergie et d'espoir pour les militants des causes JUSTES qui se heurtent aux blocages du pouvoir en place qui garde jalousement le monopole des grandes décisions et refuse trop souvent de prendre en considération la VOLONTÉ de la majorité des Français, pleins de bon sens et d'autant plus désabusés !

Les candidats à la présidentielle veulent un chèque en blanc pour 5 ANS. Une fois le bulletin dans l'urne, les citoyens n'auront le DROIT à la PAROLE que 5 ans après les deux votes " Présidentielle / Législatives. Le PEUPLE ne doit pas être SOUVERAIN seulement 1 fois tous les 5 ans !

Sans Référendum d'Initiative Citoyenne (RIC), il n'y a pas de VRAIE DÉMOCRATIE. Surtout ne pas confondre le RIC : Référendum d'Initiative Citoyenne — qui correspond à la VOTATION SUISSE — avec le Référendum d'Initiative Populaire ou Partagée manigancé par l'UMP, un attrape-nigaud instauré dans le seul but d'endormir les esprits, voie concrètement sans issue !

*Cette procédure hypocrite, inscrite dans l'Article 11 de la Constitution, a été nommée : Référendum d'initiative populaire par l'A.F.P., les médias et les personnalités politiques ! Après un procès contre l'A.F.P., cette appellation mensongère a été renommée improprement « Référendum d'initiative partagée » ! Une nouvelle plainte est en cours !*

L'article 11 prévoit que 20 % des parlementaires (185) peuvent déposer une proposition de LOI devant le Conseil Constitutionnel.

Après sa validation, il faut le soutien de 10 % des électeurs inscrits soit # 4,5 millions de signatures (en 3 mois en principe). Ces 2 conditions étant remplies, la proposition NE VA PAS devant le PEUPLE mais devant le PARLEMENT.

Il ne peut donc y avoir AUCUN référendum sans le « bon vouloir » de la majorité gouvernementale qui peut décider d'EXAMINER la proposition à l'Assemblée Nationale et au Sénat et tout simplement, sans même recourir à un vote de rejet, INTERDIRE le recours au référendum,